

Zeitschrift: Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique

Herausgeber: Société fribourgeoise d'éducation

Band: 42 (1913)

Heft: 11

Rubrik: Chronique scolaire

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 15.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

* * *

La Revue des familles. Le N° du 17 mai compte 24 pages et 19 gravures. — 15 cent. le numéro. — Se trouve dans tous les kiosques de gares.

Sommaire : L'art populaire. — Courrier de la semaine. — Les fêtes constantiniennes de Rome. — Un don au Musée de Fribourg. — Nouvelles : La conférence franco-allemande de Berne ; Un bel exploit de Bider ; Alphonse XIII à Paris. — Divers. — Une maison s'écroule à Paris. — Bibliographie. — Clartés dans la nuit (feuilleton). — Le bouquet de violettes. — Nouvelles. — Un moment de récréation. — Corbeille à ouvrage. — Jeux d'esprit. — Connaissances utiles. — Recettes de cuisine. — Mots pour rire. — Tableau magique. — S'adresser à l'Administration Imp. H. Butty et Cie, Estavayer.

* * *

Les Annales Fribourgeoises, revue d'histoire, d'art et d'archéologie publiée sous les auspices de la Société d'histoire du canton de Fribourg. Secrétaire : M. François Ducrest. Prix d'abonnement pour la Suisse 4 fr. 80 franco. Fribourg, Fragnière, frères, éditeurs.

Sommaire du N° 3, mai-juin 1913 :

L'Angleterre et le Sonderbund, mémoires d'un diplomate anglais (1837-1848), fin, par G. DE MONTENACH. — La Rédaction fribourgeoise de la Chronique des guerres de Bourgogne, par F. D. — Restauration de l'église et du cloître d'Hauterive (suite), par Fréd. BROILLET, arch. — Incendie d'une partie du Château de Châtel-Saint-Denis, survenu le 15 mai 1758, par A. W. — L'ostensoir de Bourguillon, par Nicolas PEISSARD. — Visite de Saint-Nicolas en 1776 (suite), par F. DUCREST. — Société d'histoire, Compte rendu des séances (décembre 1912 — avril 1913), par F. D.

—*—

CHRONIQUE SCOLAIRE

Suisse. — L'assemblée générale à Aarau de l'Association suisse pour l'hygiène scolaire a entendu divers rapports sur la question de l'enseignement de l'hygiène dans les écoles normales et à l'école primaire, les colonies de vacances et la protection de l'enfance. L'assemblée a chargé le comité de faire des démarches en vue d'obtenir une subvention fédérale pour la protection de l'enfance abandonnée. Elle a voté, en outre, une résolution invitant les autorités à introduire et à favoriser l'enseignement de l'hygiène. Enfin, elle a décidé la création d'un office central suisse pour les colonies de vacances. L'association participera à l'exposition nationale de Berne, en 1914.

Fribourg. — Une session d'examens pour le diplôme de maîtres de dessin dans les écoles secondaires et dans les

écoles et cours professionnels de perfectionnement vient de se terminer à notre Technicum cantonal. Ont obtenu le diplôme avec grand succès : MM. Willy Monnier, instituteur à Tramelan-Dessus (Jura bernois), et Ernest Zysset, instituteur à Kœnitz (Berne). Ont obtenu le diplôme avec succès : M. Pascal Paltenghi, de Ponte-Tresa (Tessin); M^{me} Marcelle Tonboulic, de Neuilly (Seine), et Eugénie Nouvel, de Mené-en-Géhenne (Morbihan). Les examens ont été dirigés par MM. Broillet et Romain Schaller, architectes, tous deux membres de la commission du Technicum. Rappelons que, dans la section de maîtres de dessin de cet établissement, l'enseignement est donné par MM. les professeurs Schlæpfer, Robert, Pilloud, Berchier et Regazzoni.

Argovie. — Les instituteurs argoviens sont fort irrités de la votation du 20 avril, où le peuple, dans un geste de mauvaise humeur, a refusé de leur accorder une modeste et légitime augmentation de traitement. Dernièrement, le comité de la Société des instituteurs avait convoqué une assemblée générale à Brougg. Cette initiative a eu un puissant écho, puisque 680 instituteurs et institutrices se sont réunis, ce qui représente le 85 % des membres du corps enseignant. Après une discussion animée, l'assemblée a décidé de demander au gouvernement des allocations supplémentaires à prélever sur la subvention fédérale et qui seront payées aussi longtemps qu'une nouvelle loi n'aura pas été votée. Ces allocations seront calculées de façon à ce que chaque instituteur touche six augmentations de traitement de cent francs après 5, 8, 10, 13, 15 et 20 ans de service. Il a été décidé, de plus, que tous les candidats à des postes d'instituteurs demanderaient le minimum de traitement prévu par la loi rejetée et que les membres du corps enseignant refuseraient désormais d'accepter toutes occupations accessoires non rétribuées. Dans un mémoire spécial, les instituteurs demandent que tous les traitements soient assumés par l'Etat, afin de décharger les communes pauvres et de supprimer les inégalités qui existent aujourd'hui.

— Le 16 avril s'est terminé le cours d'enseignement biblique donné à Brougg. Pour finir, M. le Dr Fuchs a présenté un rapport sur l'importance de l'enseignement religieux. Plus de cent instituteurs et institutrices ont suivi pendant trois jours avec une attention soutenue les conférences de M. Benz de Marbach. C'est M. le professeur Beck qui a clôturé la première journée du cours par une belle conférence sur la beauté de l'Écriture Sainte. Il a été décidé de fonder une

vaste association catholique et argovienne, destinée à réunir sous la même bannière les instituteurs et les institutrices, les ecclésiastiques et tous ceux qui s'intéressent à la grande et noble cause de l'enseignement chrétien.

Lucerne. — Le 23 avril dernier a eu lieu à l'Hôtel de l'Union la réunion annuelle des membres de l'Association catholique des instituteurs suisses. Les participants étaient environ deux cents. M. Bucher, instituteur à Weggis, présidait. Le principal tractandum était la question du devoir de la répression et de la détention au point de vue scolaire. M. l'avocat Jules Beck a parlé sur ce thème pendant plus d'une heure; sa conférence a vivement intéressé l'auditoire.

France. — Les manifestants du Congrès de Chambéry sont arrivés à leurs fins : la Chambre vient d'accorder aux instituteurs une importante augmentation de traitement. Les plus ardents à réclamer des avantages en faveur des maîtres antipatriotes furent naturellement ces mêmes députés qui avaient accueilli par des hurlements de bêtes fauves le ministre de la guerre, au moment où il déposait le projet de loi rétablissant le service de trois ans. On batailla toute une journée sur cette question des traitements. Finalement le gouvernement, la commission et les auteurs d'amendements se mirent d'accord sur un texte dont voici les dispositions : 1° Attribution d'une prime de 100 francs à tous les titulaires du brevet supérieur et aux titulaires du brevet élémentaire entrés dans les cadres avant le 18 juillet 1889; 2° Relèvement uniforme de 300 francs dans toutes les classes; 3° Attribution d'une augmentation de 100 francs à tous les stagiaires sortis de l'école normale avec le diplôme de fin d'études; 4° Relèvement de 100 francs dans les première, seconde et troisième classes d'institutrices.

Ces propositions ont été adoptées et, par 496 voix contre 30, leur insertion dans la loi de finances a été ordonnée. L'ensemble de la réforme représente une dépense de 50 millions par an.

— Un groupe qui fait campagne à Rennes pour la R. P. scolaire a organisé une enquête qui donne des résultats saisissants : plus de dix écoles laïques n'ont aucun élève, sept en ont un seul, huit en ont deux, vingt-huit en ont cinq ou moins de cinq, soixante en ont moins de dix. Si bien qu'il y a, en Ille-et-Vilaine, plus de 100 écoles laïques qui en tout groupent 500 élèves à peu près. « A 3,000 fr. par école et par an, remarque la *Libre Parole* à qui nous empruntons ces détails, voilà des petits enfants qui nous reviennent à

près de 600 francs chacun. » Et si on prend les 25 premières écoles citées, on verra qu'elles ont en tout 23 élèves. Chaque école coûtant 3,000 fr. en moyenne, cela nous fait 75,000 fr. pour 23 élèves. Chaque élève revient à 3,261 fr. par an; s'il reste sept ans à l'école, il aura coûté à la collectivité 22,867 fr. En face, au contraire, l'école libre, qui ne coûte rien, regorge d'élèves, et l'on peut citer l'exemple de la Noë-Blanche, où un vicaire-instituteur fait la classe à 70 enfants, tandis qu'en face deux instituteurs publics instruisent 3 élèves.

Belgique. — Le deuxième congrès international de l'enseignement ménager se tiendra à Gand vers la fin de ce mois. Le congrès comprendra quatre sections. La première s'occupera de l'enseignement ménager à l'école primaire; la seconde, de l'enseignement ménager aux adultes; la troisième, de la formation du personnel enseignant et la quatrième des progrès réalisés depuis le congrès de Fribourg et de l'importance de cet enseignement au point de vue social. M^{lle} Athénaïs Clément, secrétaire du premier congrès, M^{me} Georges Python, M^{me} Philippe de Weck et M^{me} E. de Zurich sont membres du comité international. Dans la deuxième section, M^{lle} Lucie Gremaud, inspectrice scolaire, présentera un rapport sur les moyens à employer pour convaincre les jeunes filles et leurs parents de l'utilité, voire même de la nécessité de l'enseignement ménager, ainsi que sur les mesures à prendre pour assurer la fréquentation régulière des écoles ménagères. Le *Bulletin pédagogique* reproduira tout au moins de larges tranches de cet intéressant et instructif travail.

PROPAGANDE RIDICULE

On nous signale un fait qui paraît arriver assez fréquemment. Différentes officines adressent volontiers à nos instituteurs des publications où l'on tend des pièges à leur foi ou à leur moralité. Nous avons sous les yeux le numéro d'un journal, qui vient de leur être adressé, dans lequel sont travesties et bafouées deux vérités fondamentales de notre antique foi catholique : l'autorité divine du Souverain Pontife et la présence réelle de Jésus-Christ dans l'Eucharistie.

Ce n'est pas assez de mettre au panier de tels produits; il faut les dénoncer et les renvoyer impitoyablement pour faire comprendre à tous ces prosélytes détraqués qu'ils n'ont pas reçu la mission de nous parler au nom de la Bible. J. D.
